

Objet : Travaux de réactivation de la dynamique fluviale sur le Rhône et restauration écologique de ses marges alluviales, communes de Vion (07610), Lemps (07610) et Saint-Jean-de-Muzols (07300) – Ouverture du début des travaux

PJ : Plan d'implantation de la zone d'installation de chantier et des futurs travaux sur tous les sites

Madame, Monsieur,

La Compagnie nationale du Rhône va lancer des travaux de réactivation de la dynamique fluviale sur le Rhône et restauration écologique de ses marges alluviales sur les communes de Vion (07610), Lemps (07610) et Saint-Jean-de-Muzols (07300).

Ces travaux ont été autorisés au titre du code de l'Energie (demande d'autorisation instruite par la DREAL AuRA, arrêté préfectoral n°07-2025-07-02-00004 du 02/07/2025).

Conformément à l'article 13 « Informations relatives à la phase travaux » de l'arrêté préfectoral n°07-2025-07-02-00004 au titre du code de l'Energie, nous souhaitons par la présente vous informer de l'ouverture prochaine de ce chantier et vous donner des précisions sur son déroulement.

Les travaux s'étalent sur une durée prévisionnelle de 8 ans entre août 2025 et mars 2033 avec une période de travaux de 6 mois entre septembre et février inclus.

Le calendrier et phasage des travaux sont les suivants :

- Saison 1, Lemps et Vion (septembre 2025 – février 2026) :
 - Déboisement, création des pistes et des zones d'installations de chantier (septembre à mi-novembre 2025),
 - Réalisation des terrassements de l'aval vers l'amont. Réalisation des îlots et exportation des matériaux graveleux et remise au Rhône des matériaux fins.

- Saison 2, Lemps et Vion (septembre 2026 – février 2027) :
 - Déboisement des casiers amont et terrassement des casiers centraux,
 - Fin du terrassement du chenal et démantèlement des ouvrages Girardon. Transport et mise en œuvre des graviers au niveau de la digue des casiers de Vion Nord.

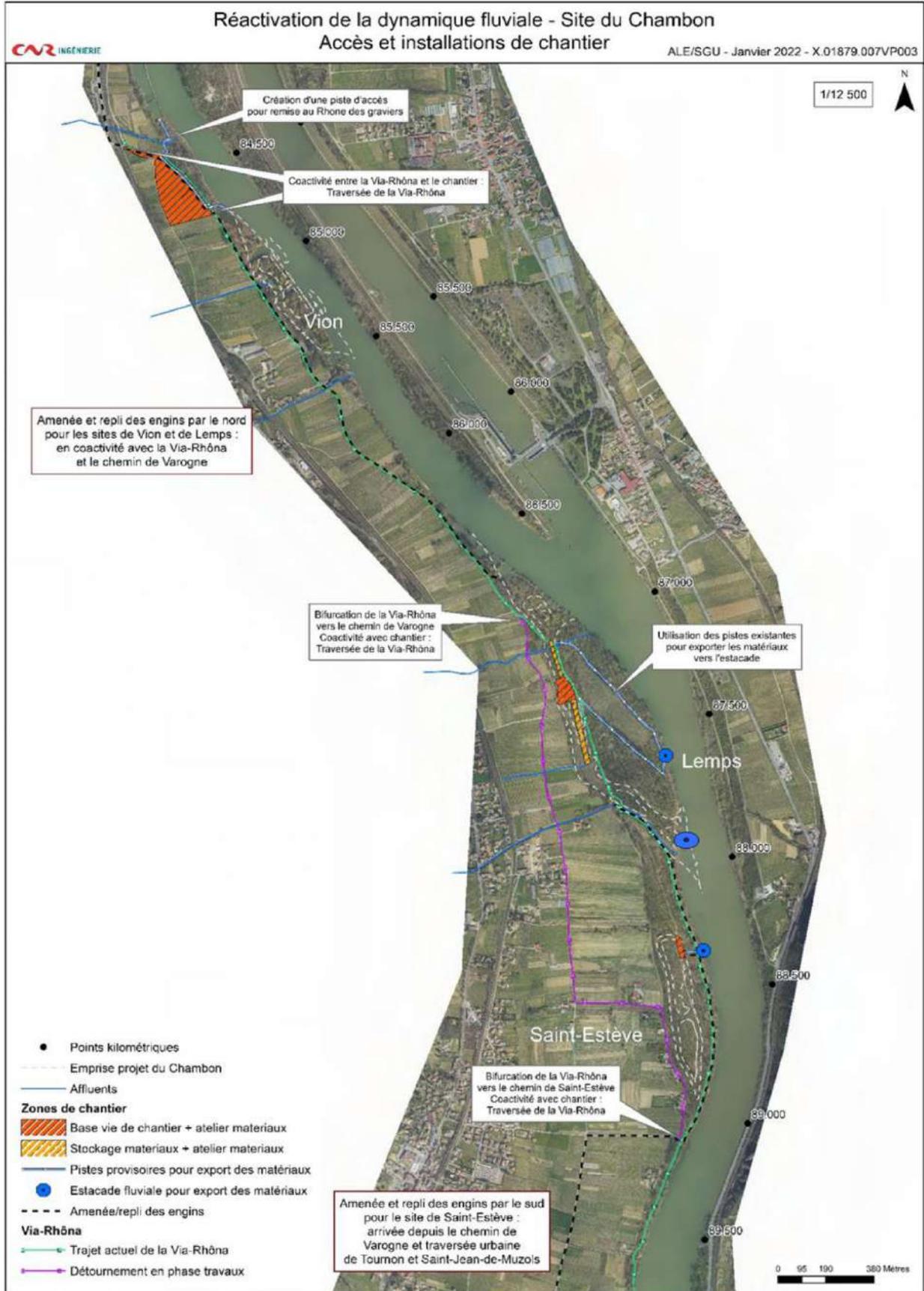
- Saison 3, Lemps (septembre 2027 – février 2028) :



- Terrassement du casier amont et exportation des matériaux graveleux hors du site et remise au Rhône des matériaux fins.
- Saison 4, Lemps (septembre 2028 – février 2029) :
 - Terrassement du casier central, exportation des matériaux graveleux hors du site,
 - Démantèlement de la digue amont et du tenon,
 - Végétalisation des berges rives droite et gauche.
- Saison 5, St-Estève (septembre 2029 – février 2030) :
 - Déboisement de l'ensemble du secteur, création de pistes de chantier et zone d'installation de chantier,
 - Terrassement des matériaux fins présents au centre de la zone et exportation d'une partie,
 - Mise en cordon d'une partie des matériaux fins terrassés.
- Saison 6, St-Estève (septembre 2030 – février 2031) :
 - Terrassement des matériaux graveleux présents au centre du site et exportation vers une filière de valorisation,
 - Remise en place des matériaux fins présents sur les cordons au centre du site.
- Saison 7, St-Estève (septembre 2031 – février 2032) :
 - Terrassement des matériaux graveleux présents en périphérie du site et exportation vers une filière de valorisation,
 - Réalisation de modèle écologique avec les matériaux fins et installation de la roselière aquatique.

L'entreprise retenue pour l'exécution des travaux de déboisement sur Vion et Lemps entre septembre et mi-novembre 2025 est : PHILIP FRERES -2 rue des Orgueilleux – 34270 SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS.

Pour après mi-novembre 2025, une consultation est en cours pour l'exécution des travaux.



Plan d'implantation des installations de chantier et des futurs travaux sur tous les sites